



FORMATION ENTRAINEUR 1

Saison 2018/2019

Le Comité départemental de Seine-Saint Denis de Tir à l'Arc met en place pour la saison 2018/2019 une formation « Entraîneur 1 »

Prérogatives

Le titulaire du diplôme contribue à la formation initiale des archers dans les clubs affiliés à la FFTA. A ce titre, il exerce les activités suivantes :

- Participer à l'intégration des débutants dans le milieu associatif,
- Initier et faire progresser les débutants,
- Gérer le matériel d'initiation mis à la disposition,
- Participer à l'animation de la vie du club,
- Veiller à la sécurité des pratiquants, des tiers et du lieu de pratique.

Calendrier

- 16/17 juin 2018,
- 22/23 septembre 2018,
- 21 octobre 2018 et 2 décembre 2018 (demi-journée),
- une journée de révision (en janvier ou février à définir),
- 31 mars 2019 (Examen).

Lieu

Parc interdépartemental des Sports
51 avenue Roger Salengro, 93120 La Courneuve

Conditions d'entrée en formation

- Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc,
- Avoir 16 ans minimum à la date de l'examen,
- Fournir la convention de stage co-signée par le Président de Club et le stagiaire,
- Justifier d'un vécu dans le milieu fédéral en figurant ou en ayant figuré sur le classement national d'une discipline internationale (3 compétitions) et avoir une moyenne supérieure ou égale aux minimas suivants :

		Classique	Poulies	BB
Salle	H	500	540	450
	F	475	520	425
FITA - 70m	H	520	625	/
	F	500	600	
Campagne	H	280	350	260
	F	250	330	240
3D	H	/	680	510
	F		640	490

Coût de la formation

Les frais de formation s'élèvent à 150€. Une prise en charge partielle (50%) est accordée aux archers du département.

Inscription

La pré-inscription se fait via votre espace licencié sur le site de la Fédération : www.ffta.fr

La convention accompagnée du règlement doit être retournée à :

Sandrine Millon
Commission Formation CD 93
19 avenue des Tilleuls